

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 72 (1936)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Notre journal*. — *Commission pour le choix de lectures : rapport*. — VAUD : *Regards sur deux projets*. — *Une iniquité*. — *Le mérite à l'honneur*. — *Ceux qui quittent*. — *Corrections de compositions*. — *Ventes de pochettes*. — JURA : *Dernier appel*. — *Dans les écoles normales jurassiennes*. — *Distinctions*.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Paul AUBERT : *Les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant*. — MÉTHODES ET PROCÉDÉS : R. BERGER : *La calligraphie et le dessin*. — INFORMATIONS : B. I. E. France : *Organisation nouvelle des Ecoles normales primaires*. — PRATIQUE : *L'hiver à la campagne*. H. JACCARD-DE KÆNEL : Récitation : *La coccinelle* ; *Le ver de terre*. — N. Arithmétique.

PARTIE CORPORATIVE

NOTRE JOURNAL

Notre nouveau journal, l'*Educateur* et le *Bulletin* réunis, commence aujourd'hui sa seconde année d'existence, toujours à titre d'essai, puisque le Congrès de juin décidera en dernier ressort de son avenir. Sa collection constitue un volume de 800 pages. Il avait été convenu avec la maison Payot que 48 numéros de 16 pages paraîtraient au cours de l'année. Le dernier numéro du 28 décembre 1935 est bien le quarante-huitième, mais 3 numéros sont de 24 pages. Cette augmentation, au profit de la partie corporative, est pour la caisse de la S. P. R. une dépense supplémentaire de 350 fr. en chiffres ronds, dépense que le Bureau n'a pas hésité à faire pour donner aux correspondants des sections et aux lecteurs toute satisfaction.

Toute satisfaction, est évidemment prétentieux. Qui oserait affirmer qu'une œuvre humaine est parfaite ? Est-il possible de contenter tout le monde et son père ? Les rédacteurs ont entendu bien des critiques, pas toujours justifiées, souvent contradictoires. Elles ont été résumées dans la séance des Comités de rédaction, le 8 décembre, à Cully, où les représentants des sections ont émis franchement leur avis et celui de leurs commettants.

La matière de la partie corporative n'a pas changé, chaque canton conservant la place qui lui est réservée, à côté des communications générales émanant du Bureau de la Romande ou des articles intéressant l'ensemble de la S. P. R. Le rédacteur a, en outre,

essayé de dire ce qui se passe chez nos voisins, tant au point de vue corporatif que scolaire. Si cette rubrique n'a pu avoir toute l'ampleur désirable, la faute en est au manque de place.

Du fait que chaque numéro de l'*Educateur* comprend maintenant deux parties de 8 pages seulement, un inconvénient en résulte : les articles revêtent nécessairement un caractère fragmentaire qui nuit à l'unité du journal. Il n'en saurait d'ailleurs être autrement, pour la partie corporative, à tout le moins ; l'ancien *Bulletin* est resté l'organe d'une association dont chaque groupement a le droit de disposer d'un certain nombre de pages. On ne peut donc comparer notre journal aux périodiques pédagogiques français, par exemple, ainsi que d'aucuns le font.

Au cours de la discussion en séance des Comités de rédaction, une voix, une seule, prétendit que le ton général de la partie corporative était trop à gauche. Il ne fut pas difficile de prouver la gratuité de ce reproche ; certains ont même trouvé que le rédacteur s'est montré parfois bien timoré. Vouloir à tout prix éviter dans un journal corporatif les sujets brûlants de l'heure n'est précisément pas pour lui donner grand intérêt. La situation politique générale, l'avenir de l'école populaire en particulier, est trop grave pour que les principaux intéressés, les instituteurs, n'entrent pas en lice. Une tribune libre doit être mise à leur service, permettant un échange d'opinions loyal et courtois. Le rédacteur responsable n'est pas sans se rendre compte de sa responsabilité en l'occurrence. Il n'oubliera cependant jamais, tout en exprimant ou laissant exprimer fermement toutes revendications et critiques justifiées, que notre journal doit avoir une certaine tenue et qu'il doit conserver cette dignité que nous nous sommes efforcés jusqu'à maintenant de lui donner.

* * *

En ce début d'année, l'*Educateur* ne saurait oublier ce qu'on exige de lui : « Faire bonne chère avec peu d'argent ! » soit : Donner beaucoup dans peu de place ! — Ce n'est point une tâche aisée. Aussi convie-t-il cordialement à collaborer ceux qui lui désirent plus de vie !

On lui a bien dit, au cours d'une discussion : « Faites sauter les cadres ! » Ils sont si petits que cela ne demanderait pas grand effort ; mais ensuite ? Car il demeure que l'*Educateur* doit être un *moyen de culture professionnelle* ; que pour cela il ne saurait ignorer les *questions pédagogiques, psychologiques ou didactiques* ;

que non seulement il doit être informé de ce qui se passe chez nous, mais aussi ailleurs !... Ainsi son programme est tout tracé.

S'il en dévie, qu'on le lui rappelle ! S'il y satisfait — au moins en partie — qu'on le lui dise ! Mais qu'on se souvienne de ceci : « La Romande » poursuit avant tout un idéal que l'*Educateur* désire servir.

LES RÉDACTEURS.

COMMISSION POUR LE CHOIX DE LECTURES
destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires.

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1935

présenté au Département fédéral de l'Intérieur et au Bureau de la S. P. R.

1. *Nos finances.* — La Commission pour le choix de lectures a bénéficié en 1935 des subsides suivants :

Du Département fédéral de l'Intérieur	Fr.	400.—
Des Départements de l'Instruction publique de :		
Berne	»	100.—
Genève	»	100.—
Neuchâtel	»	50.—
Vaud	»	200.—
Versement de la S. P. R.	»	200.—
Nous possédions en outre un solde actif 1934 de	»	348.57
Les intérêts du c/c se sont montés à	»	1.25
Nous avons donc disposé d'une somme de	Fr.	1 399.82
Nos dépenses s'élèvent à	»	1 162.—
laissant un solde à nouveau de	Fr.	<u>237.82</u>

Merci à l'autorité fédérale, aux autorités cantonales et à la S. P. R. de leur appui moral et financier.

* * *

La crise générale nous touche aussi. Les compressions des dépenses sont partout à l'ordre du jour ; partout les Etats sont dans l'obligation d'appliquer des mesures d'économies. Nous n'échappons pas, non plus, à ces douloureuses nécessités. Genève et Neuchâtel, à cause d'une situation économique et financière particulièrement difficile, ne peuvent prendre aucun engagement pour l'année 1936 en ce qui concerne « la subvention qui pourra être totalement supprimée lors de l'élaboration du prochain budget ». (Lettre de M. le conseiller d'Etat Antoine Borel, de Neuchâtel, en date du 6 juin 1935. — Id. de M. le conseiller d'Etat genevois Paul Lachenal, même date).

« Il y aura lieu d'aviser, car la Commission pour le choix de lectures, institution utile au premier chef, doit pouvoir continuer son travail en toute sérénité. Peut-être sera-t-elle obligée de changer son mode de faire, ce qui serait regrettable. La Commission émet des critiques offrant toutes les garanties de l'impartialité puisqu'elle ne dépend d'aucun éditeur ni auteur ». (Bureau S. P. R., séance du 7 décembre 1935.)

Bien que l'avenir lui apparaisse précaire, la Commission se doit néanmoins à sa haute mission éducatrice et patriotique ; elle ne veut pas désespérer ; elle entend poursuivre fidèlement la tâche qui lui a été confiée et lutter malgré tout.

A chaque jour suffit sa peine !

* * *

2. *Bulletin bibliographique*. — Malgré les difficultés de l'époque, malgré les réponses incertaines aux angoissantes questions : « Que deviendrons-nous ? Que ferons-nous ? De quoi demain sera-t-il fait ? » la Commission n'en a pas moins mis debout, en 1935, le 32e fascicule du *Bulletin bibliographique*. Elle a analysé dans ces 32 pages 101 ouvrages les plus divers destinés aux enfants, aux bibliothèques scolaires et populaires.

Créée en 1902, la Commission a rendu compte jusqu'ici de 3755 volumes.

M. Ch. Grec, rédacteur, à Vevey, a bien voulu mettre aimablement à la disposition de notre secrétaire-caissier quelques pages du *Bulletin corporatif*. Faisant suite à la décision de la Commission, nous y avons publié un *Rappel* de 120 volumes proposés autrefois aux enfants de 7 à 16 ans par le *Bulletin bibliographique*. On a bien voulu reconnaître les services que rendent ces tabelles à ceux qui ont la mission de plus en plus compliquée de choisir les lectures de nos enfants.

3. *Nos relations*. — Nous étions sans nouvelle des exemplaires du *Bulletin bibliographique* que nous expédions, voici des années, à Madrid, Barcelone et Bruxelles notamment. Une correspondance échangée avec les institutions respectives de ces capitales nous rassurent pleinement :

« Votre revue est excellente » écrit M. le directeur de « *El Universo* ».

— Depuis longtemps — nous dit M. Jesus Sanz, de l'Ecole normale de Barcelone, — je porte un intérêt spécial à tout ce qui se rapporte à la littérature enfantine et pour la jeunesse. J'ai donné régulièrement sur ce sujet des conférences aux instituteurs de notre pays catalan et des cours aux élèves de notre école normale. Aussi vos fascicules si soigneusement rédigés, avec leurs notices si précieuses, me sont extrêmement utiles ; je vous prie de m'en continuer l'envoi.

« L'œuvre nationale de l'Enfance, placée sous le Haut patronage de S. M. la Reine Elisabeth de Belgique, reçoit régulièrement le *Bulletin* qui lui est de très grande utilité. Prière de nous en continuer le service. »

Ainsi ferons-nous.

Le *Bulletin bibliographique* nous met en relations constantes avec les fondations ou établissements suivants :

Bibliothèque centrale fédérale, Berne.

Bibliothèque publique de la ville, Neuchâtel.

Bibliothèque scolaire de Porrentruy.

Bibliothèque moderne, Genève.

Bureau international d'éducation, Genève.

Jugendschriften-Kommission, M. A. Fischli, président, Muttenz.

En date du 30 décembre 1934, au cours de sa séance annuelle tenue à Lausanne, la Commission pour le choix de lectures décidait de communiquer son rapport à une centaine de bibliothèques du pays romand. Elle désirait, par l'envoi gratuit de son *Bulletin*, les renseigner sur ses travaux, assurer une unité d'action plus efficace et élargir encore sa sphère d'activité. Ce résultat ne fut qu'en partie atteint. Si bien qu'en 1935, nous avons régulièrement expédié nos fascicules :

à Porrentruy : à l'Ecole Normale, à l'Ecole Cantonale, à l'Ecole secondaire des filles,

à Delémont : à l'Ecole Normale.

(A suivre.)

VAUD**REGARDS SUR DEUX PROJETS**

Celui du Conseil d'Etat et celui de la Commission des finances s'affrontent devant le Grand Conseil. Voici le projet du gouvernement : réduction de 8 % — taux de base — pour les traitements de 2000 à 8000 fr., puis augmentation de 1 % par 500 fr. avec taux maximum de 12 % pour les traitements de 9500 à 15 000 fr.

Et voici le projet de la Commission — appuyé par le président des maîtres secondaires et par la pétition des 273 communes vaudoises (voir p. 738 de *l'Éducateur*) : 10 % uniforme, c'est-à-dire suppression du taux progressif.

Le projet du Conseil d'Etat permettait de prélever 300 000 fr. sur les traitements, tandis que celui de la Commission y va de ses 400 000 !

Nous étions quelques-uns à la tribune du Grand Conseil, mais nous puiseons d'abord les citations suivantes dans la... *Tribune de Lausanne* du 17 décembre : ... *M. Maxime Reymond expose ensuite que la Commission n'a pas pu ne pas tenir compte de la pétition des 273 communes vaudoises demandant une réduction de 10 % des traitements cantonaux. Il analyse l'argumentation, certainement intéressante* (parce qu'injurieuse ? — *Réd.*), *de cette pétition, pour ne retenir que le vœu exprimé.* Ainsi s'exprime le journal lausannois. Laissons maintenant la parole au président de la Commission lui-même : *La Commission des finances s'est prononcée en principe contre le projet du Conseil d'Etat. Elle estime que c'est une erreur que de vouloir créer une nouvelle échelle progressive frappant lourdement les traitements supérieurs, alors que les traitements inférieurs sont fortement réduits par les abattements de base.* Ici, un exemple démontre qu'actuellement déjà la retenue sur un traitement de 8000 fr. est de neuf fois supérieure à celle prélevée sur un salaire de 4000 fr. pour un père ayant trois enfants. *M. Reymond continue : Cette progression est suffisante. A l'aggraver encore, on commettrait une injustice, d'autant plus que cette aggravation frapperait essentiellement le corps enseignant secondaire, qui s'est préparé à sa tâche par de longues et coûteuses études et qui a bien mérité du pays.* (Tandis que les primaires ne se sont pas préparés à la leur et ne s'y préparent pas tous les jours ! ! !... tandis que leurs études ne leur ont rien coûté et qu'ils n'ont rien fait pour le pays ! — *Réd.*)

Et maintenant, si l'on considère non seulement la somme prélevée sur les traitements, mais aussi le salaire restant une fois le prélèvement effectué, nous obtenons ceci :

Projet du Conseil d'Etat — Père de 3 enfants et plus, exonération : 3500 fr.

Traitements	Exonération	Somme soumise à la retenue	Taux %	Retenue	Salaires restant
4 000	3500	500	8	40	3 960
5 000	3500	1 500	8	120	4 880
6 000	3500	2 500	8	200	5 800
7 000	3500	3 500	8	280	6 720
8 000	3500	4 500	8	360	7 640
8 125	3500	4 625	9	416	7 709
8 625	3500	5 125	10	512.50	8 112.50
9 125	3500	5 625	11	619	8 506
9 625	3500	6 125	12	735	8 890
10 000	3500	6 500	12	780	9 220
12 000	3500	8 500	12	1020	10 980
14 000	3500	10 500	12	1260	12 740

Projet de la Commission (même cas).

<i>Traitements</i>	<i>Exonération</i>	<i>Somme soumise à la retenue</i>	<i>Taux %</i>	<i>Retenue</i>	<i>Salaire restant</i>
4 000	3500	500	10	50	3 950
5 000	3500	1 500	10	150	4 850
6 000	3500	2 500	10	250	5 750
7 000	3500	3 500	10	350	6 650
8 000	3500	4 500	10	450	7 550
8 125	3500	4 625	10	462.50	7 662.50
8 625	3500	5 125	10	512.50	8 112.50
9 125	3500	5 625	10	562.50	8 562.50
9 625	3500	6 125	10	612.50	9 012.50
10 000	3500	6 500	10	650	9 350
12 000	3500	8 500	10	850	11 150
14 000	3500	10 500	10	1050	12 950

Comparant les deux tableaux, nous voyons que le projet de la Commission agrave la retenue en ce qui concerne les petits traitements, tandis qu'il l'allège en ce qui concerne les gros.

Différence entre le projet de la Commission et celui du Conseil d'Etat

<i>Traitements</i>	<i>Aggravation de la retenue</i>
4000 fr.	10 fr.
5000 "	30 "
6000 "	50 "
7000 "	70 "
8000 "	90 "

<i>Traitements</i>	<i>Allègement de la retenue</i>
9 125 fr.	56.50 fr.
9 625 "	122.50 "
10 000 "	130.— "
12 000 "	170.— "
14 000 "	210.— "

Voilà pourquoi nous fûmes hostiles au projet de la Commission. En effet, si l'on prélève 780 fr. sur 10 000 (projet du Conseil d'Etat), il reste encore 9220 fr., et si l'on prend 1260 fr. sur 14 000, il reste 12 740 fr., avec quoi l'on peut vivre.

Mais une retenue de 150, 250 ou 350 fr. sur 5, 6 ou 7000 fr. (projet de la Commission) est déjà sensible. On protège donc surtout les gros salaires, ce qui est contraire aux principes démocratiques.

(A suivre.)

Alex. Ch.

P.-S. — *A propos de la retenue du 50 % projetée sur la retraite des institutrices mariées à des fonctionnaires, le comité de la S. P. V. est encore intervenu, au moment du second débat, auprès du Grand Conseil pour qu'il veuille bien surseoir à toute décision hâtive et remettre l'étude de cet objet à la Commission des retraites spécialement constituée.*

A. C.

UNE INIQUITÉ

Comme institutrice mariée — femme d'instituteur — je tiens à dire ici, dans « notre journal », quelle fut mon indignation en apprenant les intentions du Conseil d'Etat concernant notre retraite. Une diminution de 50 % ! Rien que cela !! Une fois de plus lésées, une fois de plus au rabais, voilà ce qui nous attendait si cette proposition avait été adoptée ! Qu'une telle diminution ait pu être envisagée par le Conseil d'Etat, approuvée par ceux qui connaissent notre tâche, ceux qui furent nôtres et qui nous assurent dans maintes circonstances de la reconnaissance du pays, cela nous ne pouvons l'admettre. A quel électeur oserait-on demander un tel sacrifice ? ? On a de la peine décidément — en haut lieu et ailleurs aussi — à comprendre qu'une institutrice qui aime son enseignement et ses « gosses », le plus grand réconfort après tout, désire garder sa classe en se mariant. Ce qu'on ne comprend plus du tout c'est qu'elle estime avoir droit au même traitement et à la même retraite que ses collègues. Lors de notre entrée dans l'enseignement, l'Etat nous a promis une retraite, il n'a pas le droit de l'amputer de moitié, sous prétexte que nous avons changé d'état civil.

Nous avons avec l'Etat une sorte de contrat. Si ce contrat devient un simple chiffon de papier, notre respect du principe de l'autorité s'en trouvera irrémédiablement amoindri. Et ceci, à mon avis, est infiniment plus grave qu'une perte matérielle ! Que cette iniquité n'ait pas soulevé l'indignation des délégués S. P. V., cela non plus nous ne l'avons pas compris.

C. SEREX-ROCHAT.

LE MÉRITE A L'HONNEUR

Déjà connu par ses contes et par sa nouvelle *La petite pension de montagne* (publiée dans *La Patrie Suisse*), notre collègue W. Thomi, instituteur à Chailly s. Clarens, vient d'obtenir le *Grand prix du roman-feuilleton*, créé par la *Gazette de Lausanne* et les *Editions Victor Attinger*, pour son ouvrage *La chaloupe dorée*, roman qui a pour cadre le pays de Chevroux que l'auteur affectionne et où chaque année il passe ses vacances d'été.

Ajoutons qu'à ceux d'écrivain, W. Thomi ajoute les dons du musicien et du peintre.

C'est donc bien sincèrement que ses collègues lui disent leur estime et applaudissent à ses succès mérités.

A. C.

CEUX QUI QUITTENT

On devrait écrire plutôt « celles qui quittent » puisqu'il s'agit de *Mme Emma Despland* (Yvonand) et *Mlle Lina Pahud* (Pomy).

Après avoir été fêtées copieusement par leurs écoliers, par les autorités de leur village et par les collègues de la section d'Yverdon, ces deux sympathiques jubilaires ont été chaleureusement fêtées par le corps enseignant de leur cercle.

A Yvonand, au cours d'une charmante soirée gastronomico-musicalo-familiale, M. René Magnenat, président du cercle, s'est fait le porte-parole de tous pour souhaiter à *Mme Despland* une longue et heureuse retraite, et lui remettre un modeste cadeau.

A Valeyres-sous-Ursins, Mme et M. Emile Golay, instituteur, avaient préparé un excellent souper en l'honneur de Mlle Pahud. Entre la poire et le fromage, on remit un souvenir tangible à l'institutrice émérite qui reçut encore quantité de vœux de la part de tous les collègues du cercle de Belmont.

A ces deux collègues dévouées, conscientieuses, modestes et bonnes, nos vœux sincères pour que l'automne de leur vie ne soit qu'une longue suite de jours heureux !

Al. M.

CORRECTIONS DE COMPOSITIONS

Nous rappelons la seconde séance du cours de M. L. Lavanchy, à l'auditoire XV du Palais de Rumine, pour le samedi 11 janvier, à 14 h. 30.

VENTE DES POCHETTES

Pour faciliter le travail des comités de sections, nous accordons un délai plus grand. La vente pourra se continuer jusqu'à fin janvier.

Le comité.

JURA

DERNIER APPEL

Nous invitons encore une fois instamment nos collègues jurassiens à s'abonner à l'*Educateur*. Souvenez-vous, chers amis, que nos synodes de district sont des sous-sections de la Société pédagogique romande, et pensez au futur Congrès de La Chaux-de-Fonds.

DANS NOS ÉCOLES NORMALES JURASSIENNES

Les élèves des Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont ont donné, en décembre dernier, des représentations théâtrales qui ont eu beaucoup de succès et qui dénotaient, de la part des acteurs et actrices, des talents réels et une préparation très sérieuse. Les premiers ont donné, à l'occasion de la réunion des Vieux-Stelliens à Porrentruy, « Française » et la « Jalousie du Barbouillé ». Les normaliennes de Delémont ont représenté les « Bouffons », de Zamacoïs, en faveur des écoliers pauvres de la ville.

Félicitations aux unes et aux autres.

DISTINCTIONS

Palmarès des maires : à ajouter, aux noms déjà cités, ceux des collègues B. Vuilleumier, maire de Renan, et de H. Landry, maire de La Heutte.

Promotion : M. le Dr V. Moine, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, a été promu au grade de major d'E. M., distinction pleinement méritée et qui fait particulièrement plaisir à son ancien maître. Félicitations aussi.

Exposition de peinture : quatre collègues de Porrentruy ont organisé une exposition de peinture (huiles et aquarelles), dont le succès a été rehaussé et signalé par d'élogieuses articles de journaux. Ce sont MM. Hofmann et Nicolet, professeurs, M. Lapaire et Poupon, instituteurs. Congratulations sincères.

H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES PREMIÈRES MANIFESTATIONS MOTRICES ET MENTALES CHEZ L'ENFANT¹

Il y a quelque temps, à propos d'un récent et remarquable livre de psychologie infantile, un de mes amis, excellent pédagogue, me posait cette question : « En quoi de tels ouvrages peuvent-ils bien être utiles aux éducateurs ? » Il est facile de répondre, puisque nul ne conteste aujourd'hui que la pédagogie devive se baser sur les données de la psychologie, que toute œuvre qui augmente ou précise nos connaissances sur l'enfant ne doit pas laisser l'éducateur indifférent. Comme l'a dit M. Pierre Bovet : « En l'absence de propositions scientifiquement établies, l'éducateur formule instinctivement, au nom de sa petite expérience personnelle, d'après les enfants qu'il a eus sous les yeux, des généralisations plus ou moins prématurées sur lesquelles, faute de mieux, il règle sa conduite. Le danger est qu'il attribue à ces propositions une valeur qu'elles ne sauraient avoir ; aussi le psychologue s'ingéniera-t-il à trouver une méthode impartiale qui permette d'établir péremptoirement le bien ou le mal fondé de ces formules empiriques qui varient d'un praticien à l'autre ».

Certains psychologues de l'enfance, avant tout savants de laboratoire, préoccupés de science pure, laissent aux gens d'école le soin de tirer des conclusions et des applications pratiques de leurs travaux. D'autres, sans pour cela abandonner la rigueur et la prudence des méthodes scientifiques, sont plus près des praticiens de l'enseignement et cherchent eux-mêmes quelles sont les répercussions de leurs idées dans le domaine pédagogique. Il faut ranger parmi ces derniers M. le Dr Wintsch, médecin des Ecoles primaires de Lausanne et privat-docent à l'Université de cette ville, qui vient de nous donner dans une belle étude de quelque deux cents pages le résultat de ses patientes recherches et de ses innombrables observations sur le développement de l'enfant.

* * *

M. Wintsch se réclame surtout de l'école de Pavlov, le célèbre physiologiste russe qui a établi la théorie des réflexes conditionnés. Qu'est-ce qu'un réflexe conditionné ? Répondons très brièvement et très grossièrement par un exemple extrêmement simple :

¹ Dr J. Wintsch : « Les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant ». Lausanne, Payot, 1935.

Les glandes salivaires d'un chien réagissent à la vue du morceau de viande que lui apporte son maître. Il s'agit là du réflexe ordinaire. Mais on peut déclencher le réflexe salivaire sans morceau de viande, si pendant un certain temps et très régulièrement on a accompagné l'apport de nourriture d'un coup de sifflet. Il arrive un moment où ce phénomène seul fait fonction d'excitant et amène à un résultat analogue à celui du réflexe simple. On peut donc « établir des conditions de réactions qui ne sont point instinctives, conditions qu'on choisit à son gré et qui provoquent des réactions sûres ».

Ces réflexes produits par des excitants associés qui se substituent à l'excitant primitif sont appelés réflexes conditionnés.

Or ceux-ci existent en foule chez l'être humain. Voici, par exemple, un maître d'école qui a l'habitude d'accompagner le mot : « Silence ! » d'un coup de règle sur le pupitre. Bientôt le coup de règle à lui seul (l'excitant associé) suffit à ramener le calme parmi les élèves. « Les associations d'excitants sont légion dans la vie de chacun, et ce qui se fait dans un but d'études au laboratoire se produit constamment, sous mille formes tout au long de la journée. »

Notons encore — nous verrons que cela est important pour l'éducateur — que l'excitant associé doit être répété régulièrement, un nombre suffisant de fois et avec une intensité toujours égale si l'on veut que le réflexe conditionné soit solidement établi. Tout excitant trop violent, trop doux ou trop variable amène une inhibition du réflexe conditionné.

M. Wintsch s'est attaché spécialement à étudier la formation des réflexes conditionnés depuis les premières manifestations du nouveau-né jusqu'à celles extraordinairement complexes et affinées de l'adulte. Cette étude montre que les réactions de l'être vivant, après d'innombrables tâtonnements, d'innombrables « ratés », finissent par se coordonner après avoir été, selon une loi qui est toujours la même, du global vers le différencié, du fruste vers l'affiné, de l'approximatif vers le précis. L'activité motrice, dont l'incroyable prodigalité des essais étonne toujours le psychologue et devrait être un sujet de méditation pour le pédagogue trop pressé, est en somme la génératrice de tout progrès. Aux coordinations motrices s'ajoutent les coordinations mentales sans qu'il soit possible de trouver une limite précise entre elles.

Ceci amène M. Wintsch à examiner les diverses activités mentales du point de vue de la réflexologie. Il « fait voir que l'atteinte peut être considérée comme un réflexe affiné, que la mémoire est la conservation des réflexes acquis, que la volonté est un conflit de réflexes, que le réflexe, en un mot, est l'élément fondamental de notre activité ».

Jusqu'à quel point les réflexes conditionnés, si admirablement coordonnés et affinés soient-ils, peuvent-ils expliquer les fonctions supérieures de l'intelligence, la création de l'hypothèse, l'invention ? C'est là une question qui dépasse largement notre compétence et qui, d'ailleurs, n'a pas une importance primordiale pour le pédagogue. Ce qu'il y a de certain, c'est que notre comportement pratique résulte de la formation d'un système de réflexes conditionnés qui sera d'autant plus riche et fonctionnera avec d'autant plus de perfection que notre éducation aura mieux tenu compte des lois de la réflexologie.

(A suivre.)

Paul AUBERT.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

LA CALLIGRAPHIE ET LE DESSIN

Jusqu'ici les rapports, ou plus exactement les influences réciproques entre le dessin et l'écriture ne semblent pas avoir été étudiées, et pourtant ces influences existent. Enseignant ces deux branches parallèlement dans plusieurs classes d'un collège, j'ai pu me livrer à des expériences et faire des constatations qui intéresseront sans doute le corps enseignant.

Influence de l'écriture sur le dessin.

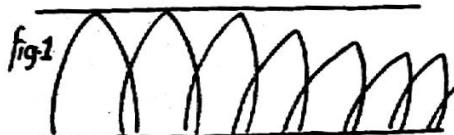
Cette influence semble tout d'abord incontestablement bienfaisante. L'exercice journalier de l'écriture auquel l'enfant est astreint dès son entrée à l'école, développe les muscles de la main droite, ce dont bénéficie le dessin. Sans l'écriture, les deux heures que l'on attribue au dessin seraient certainement insuffisantes pour donner à ce merveilleux outil qu'est la main l'assurance nécessaire à l'exécution d'un tracé quelconque. Pour s'en convaincre il suffit d'examiner le cas des élèves ambidextres, qui écrivent de la main droite et dessinent de la main gauche. Presque toujours ces élèves dessinent plus mal que leurs camarades de même âge : leur main gauche, en effet, ne travaille que pendant les deux heures hebdomadaires de dessin et ne profite pas du développement de l'autre main. On a donc raison d'obliger les enfants à tenir le crayon toujours de la main droite, excepté dans certains cas rares où l'hérédité est si puissante qu'il en résulte un inconvénient pour le développement de l'enfant (bégayement).

En regard de cette utilité de l'écriture sur le dessin par le perfectionnement

de la main, il faut mettre malheureusement des influences plutôt gênantes, par exemple celle de l'inclinaison des verticales.

Demandez à des élèves de n'importe quel âge, et même à des grandes personnes, de dessiner une maison, un arbre, un poteau, etc., et presque toujours ils les dessineront **inclinés à droite**. Examinez les nombreux dessins libres publiés par les ouvrages ou revues pédagogiques et vous serez frappés de la généralité de cette erreur qui semble être **instinctive**.

Le plus curieux, c'est que l'enfant, malgré une mise en garde du maître, **ne voit pas cette erreur**. Ce n'est qu'après avoir reporté les distances à la marge en haut et en bas de son dessin qu'il s'en rend compte. Et sitôt après s'être corrigé, il recommence à pencher ses verticales. Et cela dure des années. Il est hors de doute que cette déformation instinctive provient de l'écriture, dite **anglaise penchée**, enseignée dans nos écoles. La preuve en est que les enfants



qui écrivent droit ne présentent pas ce défaut dans leurs dessins, ou du moins rarement.

Cette regrettable influence de l'écriture penchée se constate aussi dans la décoration et dans le dessin libre. Quand un enfant répète un ornement (fig. 1), une maison, par exemple (fig. 2), il dessine généralement le premier motif bien vertical parce que le maître vient de lui recommander d'éviter l'inclinaison ; mais dans le deuxième motif, il réagit déjà un peu moins contre son instinct, de sorte que ses motifs sont de plus en plus inclinés et de plus en plus petits. En un mot, **son dessin tend vers l'écriture penchée** ; il devient **graphoïde** (terme que nous proposons d'adopter pour désigner cet aspect si caractéristique du dessin d'enfant).

Et maintenant, une question se pose : Etant donné la peine qu'ont les enfants à se débarrasser de cette tendance instinctive de l'inclinaison qui retarde leur progrès en dessin, existe-t-il un moyen pour supprimer cette erreur constante de vision enfantine ?

(A suivre.)

R. BERGER.

INFORMATIONS

FRANCE : ORGANISATION NOUVELLE DES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES (décrets-lois du 30 octobre 1935)

Des nécessités financières impérieuses ont posé entre autres problèmes celui de la réorganisation de nos institutions scolaires, en particulier, celle des écoles normales primaires.

La durée des études dans les écoles normales est actuellement de trois années. Pendant ces trois années, les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses suivent des cours d'enseignement général et sont en même temps initiés à leur future profession. A la fin de chaque année d'études, des séries d'épreuves, dont l'ensemble constitue le brevet supérieur, contrôlent leur travail. Mais la

préparation du brevet supérieur, qui est surtout un examen de culture générale, tient une trop grande place dans les légitimes préoccupations des élèves et ne leur permet pas de se consacrer suffisamment à l'apprentissage de leur métier.

D'autre part, les épreuves du concours d'admission à l'école normale sont communes avec les épreuves des examens du brevet élémentaire et du brevet d'enseignement primaire supérieur ; elles ne permettent pas toujours d'apprécier les qualités et les aptitudes nécessaires aux élèves-maîtres, futurs instituteurs et institutrices. En outre, cette communauté des épreuves n'attire guère vers l'école normale que les candidats élèves des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires.

Il a paru possible de procéder à une nouvelle organisation des écoles normales primaires avec scolarité réduite de trois à deux ans. Cette réduction, qui entraînera une économie pour le budget de l'Etat, a pour conséquences nécessaires une modification des conditions de recrutement des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses et une réforme de l'enseignement donné dans les écoles normales.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique sera appelé à statuer sur les modalités de cette organisation dont voici les principales caractéristiques.

Le concours d'admission sera ouvert aux candidats âgés de 18 ans au 31 décembre de l'année du concours, et pourvus soit du brevet supérieur, soit du baccalauréat, soit du diplôme complémentaire d'études secondaires. L'école normale serait, ainsi, ouverte aux élèves des lycées et collèges comme aux élèves de l'enseignement primaire supérieur.

Il ne saurait être question d'ajouter aux titres de capacité exigés par la loi pour exercer les fonctions d'instituteur d'autres titres. Mais il importe de permettre l'accès de ces fonctions à tous les jeunes gens qui ont reçu un enseignement du second degré autre que l'enseignement secondaire ou primaire supérieur (écoles nationales professionnelles, écoles pratiques de commerce et d'industrie, écoles nationales d'agriculture, etc.) et de les admettre au concours d'entrée à l'école normale. A cet effet, il sera organisé, au terme de leurs études spécialisées, un régime spécial de préparation, qui leur permettra, en une année, de se présenter au brevet supérieur, au baccalauréat ou au diplôme complémentaire d'études secondaires, en leur accordant, le cas échéant, pour ces examens, la dispense des épreuves auxquelles ils ont satisfait pour obtenir les diplômes du second degré qu'ils possèdent.

De cette façon, tous les candidats au concours d'entrée seront dans des conditions sensiblement égales pour faire valoir leurs aptitudes aux fonctions d'instituteur.

Les études préparant au brevet supérieur seront réduites de trois à deux ans et le programme de l'examen sera allégé de toutes les épreuves proprement pédagogiques.

Les études à l'école normale seront plus spécialement professionnelles et cette préparation professionnelle occupera deux années seulement, pendant lesquelles les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses recevront, en même temps que des compléments de culture générale orientés vers la profession d'instituteur, une formation théorique et pratique adaptée aux réalités de l'école primaire élémentaire : c'est ainsi qu'une juste place sera assurée, pour les futurs

instituteurs, à l'enseignement agricole et au travail manuel, pour les futures institutrices, aux arts ménagers, à l'hygiène et à la puériculture ; les uns et les autres seront préparés par des cours sur la législation rurale et sur l'organisation communale à la mission qu'ils peuvent être appelés à exercer auprès des populations au milieu desquelles ils vivront, et, en particulier, en qualité de secrétaire de mairie. Enfin, la moitié environ du temps de leur scolarité obligatoire sera réservée à leur formation proprement professionnelle, par un contact étroit avec des élèves et des maîtres dans les classes des écoles d'application. Ainsi, ils auront la possibilité de remplir leur rôle social dans tous les milieux et dans tous les postes où ils seront appelés à exercer leurs fonctions.

(Communiqué par le Bureau international d'éducation.)

PRATIQUE

L'HIVER A LA CAMPAGNE

... *Vous aimez, vous, les champs, les bois, les beaux jours, car alors tout convie à sortir. Moi, j'aime aussi l'hiver quand la bise hurle, quand le givre décore de ses festons les rameaux des grands arbres, quand, au travers des vitres, je vois ces grands arbres, tout prochains qu'ils sont, disparaître insensiblement derrière les flocons de neige qui descendent de plus en plus rapides et serrés. Oh ! que mon logis me semble alors hospitalier, et cher mon feu souriant ! Non, je ne regrette point les beaux jours, les bois, les champs, bien que j'y songe pourtant, et que la vue de ces frimas eux-mêmes réveille mes ressouvenirs de verdure et de prairies.*

J'aimerais, dès que le vent d'arrière-automne a dépouillé les bois de leurs dernières feuilles, quitter la ville et porter mes pénates dans quelque asile agreste. Là, bien loin du babil des salons et du fracas des plaisirs, je m'arrangerais avec délices, et mon âtre, et ma chambrette, et mes journées, mi-partie de libre étude et d'indolents loisirs ; tantôt regardant le passant qui paraît à l'angle du chemin, un chariot qui rampe le long de la côte opposée, les petits oiseaux transis qui volent autour de la haie prochaine ; tantôt écoutant le coup cadencé des fléaux qui battent le blé dans les granges voisines, ou bien encore descendant à l'étable pour y visiter les bêtes et ce veau de dix jours qu'on a décidé d'élever.

Cependant, on me cherche, on m'appelle, on sonne : c'est la famille qui s'est déjà réunie autour du potage fumant, prélude d'un rustique ordinaire. Quel charmant appétit, que de domestique abandon, quelle saine causerie, dégagée de médisance et toute fleurie d'allègre humeur ! Mais déjà les parois, en se rougissant des lueurs du foyer, annoncent la chute prématuée du jour, et chacun s'apprête à goûter en commun le charme paisible d'une longue veillée.

Voilà comment je passerais mes hivers, si l'on se choisissait sa façon de vivre.

Rodolphe TÆPFFER.

I. Vocabulaire. — a) Relever les formes verbales — en chercher d'analogues — les utiliser. b) Les expressions originales qui abondent dans ce texte : le givre décore de ses festons les rameaux des grands arbres, — que mon logis me semble hospitalier et cher mon feu souriant, — mes ressouvenirs de verdure (singulier) et de prairies (pluriel) ; — un asile agreste, — le babil des salons, — le fracas des plaisirs, — le prélude d'un rustique ordinaire, — quel charmant appétit, — que de domestique abandon, — quelle saine causerie,

dégagée de médisance et toute fleurie d'allègre humeur, etc. — *c)* Rechercher l'origine de quelques mots, — faire constater combien la connaissance des *racines* facilite leur compréhension ; ainsi hospitalier, agreste, transi, domestique, prélude, médisance, etc. — *d)* Entretien au sujet de termes ou tournures comme : *mes ressouvenirs* (pourquoi pas *souvenirs* ?) — porter *mes pénates*, *mi-partie* d'étude et d'*indolents loisirs*, — *le coup cadencé des fléaux* (pourquoi pas *les coups cadencés des fléaux* ?) *je m'arrangerais... et mon âtre, et ma chambrette et mes journées*, — *un chariot qui rampe*, on me cherche, on m'appelle, on sonne (quadrature), etc.

II. Rédaction. — *a)* Former des phrases dans lesquelles se retrouvent les mots ou expressions étudiés ; *b)* En former de sens contraire. — *c)* En choisir plusieurs, en composer une certain nombre de lignes qui fassent un tout. — *d)* L'hiver chez vous, — Ce qu'en pense grand-papa. — Ceux à qui l'hiver est rude (Voici venir l'hiver, tueur de pauvres gens). — L'hiver autrefois et aujourd'hui (ce dernier sujet exige une documentation qui séduira sans doute les chercheurs).

III. Grammaire. — *a)* La répétition du pronom : *vous aimez, vous..., moi, je.* — *b)* La concordance des pronoms personnels : *je, me, moi, nous, tu te, toi, vous* ; dans la troisième personne, spécialement *on, se* ; puis étendre ces exercices aux déterminatifs et pronoms possessifs.

IV. c) De l'indicatif et du subjonctif. A propos de l'expression : *tout prochains qu'ils sont*, amorcer — ou continuer — l'étude de ces deux modes.

On trouvera à ce sujet des renseignements fort complets dans l'excellent manuel de *MM. Lasserre et Grandjean : Etude du verbe*. Enseignement pratique du français. Librairie Payot.

Page 187, paragraphe 200, intitulé *L'opposition*, nous lisons, sous *Remarque* :

« La proposition exprimant une opposition réelle peut encore être introduite par *tout... que*. Elle est alors à l'*indicatif* : *Tout grand qu'il est, ce jeune homme ne paraît pas bien robuste*.

Orthographe. — *a)* Ecrire sous dictée les expressions étudiées. — *b)* Ecrire une partie du texte, etc.

RÉCITATION : LA COCCINELLE

O ma petite coccinelle,	Ah ! tu me chatouilles, coquine.
Que j'ai du plaisir à te voir,	Monte jusqu'au bout de mon doigt.
A la fois si forte et si frêle,	Jusqu'à l'ongle qui le termine,
Dans ton manteau rouge à points noirs.	Puis, un, deux, trois, envoie-toi !
A pas menus tu te promènes.	Chère petite coccinelle,
Va-t'en vite vers le bon Dieu :	Je ne te verrai plus, adieu.
Qu'il fasse beau cette semaine,	Que n'ai-je comme toi des ailes
Que nous puissions sortir un peu.	Pour m'élanter vers le ciel bleu !

LE VER DE TERRE

Un ver de terre aventureux,	Il quitta le terreau natal,
Qui s'ennuyait un jour de pluie,	Où pourtant des grottes profondes
Prétendait être malheureux.	Assuraient en paix des régals
(On est ainsi quand on s'ennuie.)	A tout un charmant petit monde.

Mais on s'y meut très lentement.
Etant d'humeur un peu pressée,
Le ver de terre, vivement,
Se hasarda sur la chaussée.

Son voyage ne fut pas long :
Une belle auto limousine,
De retour du dernier salon,
Tandis que notre ver chemine,

Sans le voir lui passe dessus.
On ne vit plus qu'une bouillie :
Maître Lombric n'existant plus,
Qui s'ennuyait un jour de pluie.

La morale, vous la cherchez ?
Pour vivre heureux, vivons cachés.

H. JACCARD-DE KÆNEL.

ARITHMÉTIQUE

Dans le dernier numéro de l'*Educateur*, — 28 décembre 1935, — nous avons répondu aux observations qu'un correspondant bénévole nous avait adressées ; nous l'en remercions et aimerais que plus souvent des échanges d'idées eussent lieu entre nous : nos progrès sont à cette condition.

Nos notes sur les *Solutions* sont le résultat de nos expériences ; les procédés que nous préconisons nous ont donné satisfaction, c'est pourquoi nous avons pensé utile d'en faire part ; — mais il va de soi que nous ne pensons pas avoir « épuisé le débat ».

Revenons-en maintenant à nos *Solutions*. Ce que nous avons proposé au sujet des *intérêts* est utilisable pour les questions *d'escompte*. Lorsque les différents éléments du problème sont connus (valeur nominale, valeur actuelle, échéance, escompte, commission, etc.), il est de toute utilité de les soumettre aux élèves, non pas comme éléments séparés, mais bien comme formant un tout, c'est-à-dire dépendant les uns des autres. L'habitude que les enfants acquièrent facilement de *retourner* chaque problème pour l'examiner sous un angle nouveau, les forme peu à peu à de petites discussions utiles à leur développement intellectuel et satisfait à leur besoin d'activité personnelle.

En voici un à titre d'exemple :

On reçoit 394 fr. 60 pour un billet escompté à 3 mois à $4 \frac{1}{2} \% + \frac{1}{8} \%$ de commission et 40 centimes de frais. Chercher la valeur nominale.

Solution. — Sans les 40 centimes de frais, on aurait retiré 395 fr. Puisque l'échéance est à 3 mois et le taux de $4 \frac{1}{2} \%$, la valeur nominale a été diminuée de $\frac{1}{8} \%$ du fait de l'escompte ($4 \frac{1}{2} : 4 = \frac{1}{8}$) ; en outre, la commission étant indépendante du temps, la valeur nominale a été diminuée de $\frac{1}{8} \%$ de ce fait ; ensemble, $\frac{1}{8} + \frac{1}{8} = \frac{1}{4} \%$.

Au total, 395 fr. sont les $98 \frac{3}{4} \%$ de la valeur nominale. On aura donc :

$$\text{Valeur nominale} = \frac{395 \times 100}{98 \frac{3}{4}} = \frac{395 \times 4 \times 100}{395} = 400 \text{ fr.}$$

Cette solution étant obtenue, il ne sera pas difficile de retourner le problème pour en rechercher successivement les divers éléments. N.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

QUELQUES NOUVEAUTÉS :

Emma LAMBOTTE

ASTRID, REINE DES BELGES

Dans ces cent soixante pages de texte, l'auteur raconte l'histoire de cette vie heureuse et belle, tragiquement fauchée. Astrid fut reine sans cesser d'être épouse et mère admirable.

J. de MESTRAL-COMBREMONT

UNE MÈRE

Madame de Prat de Lamartine, née Alix des Roys

Un volume in-16, illustré, broché. Fr. 3.50, relié Fr. 5.50

Alix de Lamartine exerça une influence profonde par sa bonté généreuse, par sa piété grave et souriante ; elle régna sur son mari, sur ses cinq filles, sur toute une humble population rurale... et sur l'âme du grand poète qui fut son fils deux fois par la chair et par l'esprit.

Edouard CHAPUISAT

LE GÉNÉRAL DUFOUR

La personnalité du général Dufour domine l'histoire moderne de la Suisse. L'auteur, dans cette vivante étude d'un grand chef, brosse un portrait attachant de celui qui fut un magnifique exemple de courage physique, d'intelligence, de valeur morale, de patriotisme.

Dr Gustave CLÉMENT

CÉSAR ROUX

l'homme et le chirurgien

Une brochure in-8° avec un portrait en frontispice Fr. 1.50

Dans une fort jolie plaquette, le Dr Clément, un des plus anciens élèves de Roux, retrace d'une main experte sa carrière de chirurgien de génie, sa vie d'homme de cœur, et fait comprendre pourquoi il a été admiré, respecté et aimé bien au delà des frontières de son pays.

Charles SCHNETZLER

CHARLES MONNARD ET SON ÉPOQUE

1790-1865

Un volume in-8° broché, avec un portrait en frontispice Fr. 5.—

La presse vaudoise romande et étrangère a fait le plus bienveillant accueil à cet ouvrage qui ne met pas seulement dans un vivant relief la personnalité d'une haute valeur intellectuelle et morale de Charles Monnard, mais aussi une période trop peu connue encore de l'histoire du canton de Vaud, de 1820-1850.

DANGER D'INFECTION !

Au moment des refroidissements, toute agglomération de personnes présente un danger d'infection, car il se dégage de chaque malade comme un nuage de microbes. Ceux-ci se répandent dans l'air et quiconque est sensible à la maladie est immédiatement atteint.

Prévenir vaut mieux que guérir.
Faites un essai avec les

Pastilles FORMITROL

qu'on laisse fondre lentement dans la bouche. Le Formitrol contient un agent bactéricide puissant : la formaldéhyde.

Les instituteurs qui ne connaissent pas encore le Formitrol peuvent demander échantillons et littérature à

D^r A. Wander S. A., Berne

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE
AD. LAGIER, GENÈVE
M^{me} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A.
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

HÜBSCHER ET FRAMPTON

A MODERN ENGLISH GRAMMAR

Cours complet d'anglais par la *méthode directe*, utilisable en tous pays. Il comprend deux parties, avec vocabulaire relié à part :

A Modern English Grammar I, In-8^o cartonné, illustré, 6^e éd. Fr. 3.—

Chacune des 36 leçons présente, dans un texte, un ensemble de mots et de faits grammaticaux groupés autour d'un sujet concret. Les principaux aspects de la vie en Angleterre servent de thèmes aux textes des leçons. Chaque texte est suivi d'un questionnaire et d'une partie grammaticale, avec règles et exercices d'application, tous en anglais.

A Modern English Grammar II, In-8^o cartonné, illustré, 5^e éd. Fr. 3.—

Cours complet de syntaxe anglaise en 41 leçons. Textes extraits des meilleurs auteurs, suivis d'exemples nombreux illustrant les règles grammaticales. Exercices d'assimilation.

Ces 2 parties en 1 volume Fr. 6.—

Vocabulaire, prononciation et règles de grammaire.

In-8^o relié plein papier Fr. 2.—

Enoncé français des règles de grammaire, vocabulaire alphabétique avec transcription phonétique et cours pratique de prononciation anglaise.

HÜBSCHER, FRAMPTON ET BRIOD

COURS DE LANGUE ANGLAISE

en deux parties, soit :

Cours élémentaire de langue anglaise. Un vol. in-8^o, cartonné, illustré, 2^e édition Fr. 4.—

Cours moyen de langue anglaise. Un vol. in-8^o, cartonné, illustré Fr. 4.50

Ces deux volumes transcrivent à l'intention des élèves de langue française, et selon une *méthode mixte*, la matière de la *Modern English Grammar I*, complétée sur quelques points essentiels. Textes descriptifs et narratifs alternativement. Avance graduée et méthodique. Exercice par questionnaires, conversation, permutation, thèmes, etc. Langue écrite et langue parlée. Listes d'anglicismes tirés des textes, avec traduction en regard. Dérivation et prononciation. Récits récréatifs. Suppléments de lectures, prose et poésie. Vocabulaire avec transcription phonétique dans chaque volume.

Cours facilitant plus que tout autre l'étude personnelle de l'anglais.

G. BONNARD

Les verbes anglais irréguliers. Un vol. broché plein toile Fr. 1.25

A. SCHMIDHEINI

Selection of British Authors. Un vol. in-8^o relié plein toile Fr. 3.50